

Bourses

Une bourse est un financement du Fonds social ASSS permettant à une équipe, au sein d'une institution :

1. soit de mener des actions formatives
2. soit de bénéficier d'une d'embauche complémentaire

Les actions formatives

3 types d'actions

La formation

Vous négociez avec un organisme une formation qui répond à vos besoins ? Demandez une bourse :

- formation sur mesure

Vous reprenez une formation déjà existante dans un catalogue ? Demandez une bourse :

- formation catalogue FORMAPEF sur site
- formation issue du catalogue proposé par un organisme de formation

La supervision et l'accompagnement d'équipe

Il s'agit d'aider une équipe à s'interroger, avec un superviseur extérieur, sur ses pratiques et son mode de fonctionnement, à mettre en œuvre de nouveaux projets et/ou de nouvelles méthodes de travail.

L'intervision

Il s'agit de faciliter les échanges entre travailleurs de services différents, avec un accompagnateur externe, à propos de leurs diverses pratiques professionnelles afin de les questionner et de les améliorer.

Se former mais à quelles thématiques ?

De manière générale, toutes les thématiques peuvent être travaillées. De plus, les partenaires sociaux ont défini des thématiques prioritaires dont les montants ne sont pas pris en compte dans le budget annuel de chaque institution.

Ces thématiques sont :

- l'accueil
- le bien-être au travail
- la concertation sociale
- la diversité
- la gouvernance
- le plan de formation
- le tutorat

L'embauche complémentaire

Elle peut être demandée pour la mise en œuvre d'un tutorat.

Le tutorat de stagiaires

Le Fonds finance :

- du temps de travail supplémentaire dédié au tutorat des stagiaires dans les institutions
- du temps supplémentaire d'encadrement de stages pour les établissements d'enseignement

Le tutorat d'intégration

Le Fonds soutient l'intégration (et la qualification) des jeunes travailleurs ayant au maximum un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.

Le tutorat de réintégration (personnes avec une aptitude réduite au travail)

Le Fonds soutient l'intégration ou la réintégration des personnes ayant une aptitude réduite au travail suite à une situation de handicap, une maladie, un accident.

Catalogue FORMAPEF

Dans ce catalogue développé avec d'autres Fonds du secteur non marchand, le Fonds ASSS propose un ensemble de formations accessibles gratuitement à tous les travailleurs salariés relevant de son secteur.

Le catalogue est organisé par année scolaire et reprend près de 300 formations.

Il est envoyé durant l'été aux institutions. Il est disponible sur le site internet de l'APEF : www.apefasbl.org/formapef (avec mises à jour).

Domaines de formation :

- santé et sécurité au travail
- relations internes aux équipes de travail
- outils de gestion pour les organisations non marchandes
- relations avec le public bénéficiaire
- méthodes et outils d'intervention et d'animation

Le travailleur peut introduire lui-même la demande de formation moyennant l'accord de son employeur.

Conseil en évolution professionnelle

(pour des travailleurs de moins de 30 ans ayant au maximum un CESS)

Il s'agit d'un accompagnement individuel, de 4 à 10h, favorisant l'accrochage et le maintien à l'emploi ainsi que l'évolution professionnelle des travailleurs salariés.

Il a pour objectif de permettre aux personnes d'analyser leurs compétences tant professionnelles que personnelles, leurs aptitudes et leurs motivations, leur contexte professionnel et personnel afin de définir un plan de formation et d'évolution professionnelle. Il vise à déterminer des objectifs d'évolution professionnelle à court et moyen terme ainsi que les modalités et les étapes permettant de les atteindre (formation, tutorat...).

Bilan de compétences

(pour les travailleurs ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle)

C'est un dispositif d'accompagnement individuel, de 12 à 20h, librement choisi par le travailleur, lui donnant l'occasion de faire le point sur sa vie professionnelle et d'accompagner son évolution professionnelle.

Il a pour objectif d'analyser les compétences tant professionnelles que personnelles, ainsi que les aptitudes et les motivations afin de (re)définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation, ainsi qu'un repositionnement personnel et professionnel.

Il permet aux travailleurs de s'orienter vers un aménagement du poste ou du temps de travail, vers une nouvelle fonction auprès du même employeur, vers un autre emploi auprès d'un autre employeur, vers un nouvel équilibre entre les sphères personnelle et professionnelle.

Cette démarche peut se faire en toute discrétion sans en informer son employeur, si elle est effectuée en dehors du temps de travail.

Remboursement des frais d'inscription

Le Fonds ASSS rembourse les frais d'inscription pour les formations organisées :

- soit par l'Enseignement de Promotion Sociale
- soit par l'Enseignement de plein exercice en horaire décalé et/ou avec étalement
- soit par un autre type d'opérateur de formation reconnu par un pouvoir public belge pour une formation reconnue
- soit une formation reconnue par le Congé Education Payé et validée par le Fonds



Fonds Social Aide Sociale et Soins de Santé

Informations et contact

APEF asbl

Fonds social pour le secteur de l'aide sociale et des soins de santé

Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles

asss@apefasbl.org

Tél : 02/229.20.24

Fax : 02/227.69.08

Site internet : www.fondsasss.org

Equipe du Fonds:

Rachid Zariohe : Collaborateur administratif
François Willemot : Responsable de projets



INITIATIVES 2016-2019

ACCESSIBLES AUX TRAVAILLEURS

ET AUX EMPLOYEURS DE LA CP 332

Les actions du Fonds social ASSS en faveur de la formation continue des équipes et du parcours professionnel des travailleurs